

Apprentissage tardif du Lire – Ecrire

Atelier ASALÉ (Apprenants scolarisés, aide en lecture et écriture)

Fiche informative sur l'action

Renseignements utiles

Académie de Poitiers

Nom et adresse complète de l'école ou l'établissement : Lycée professionnel Raoul Mortier – 72 avenue de l'Europe 86500 MONTMORILLON

Téléphone : 05.49.83.06.16

Fax : 05.49.91.57.24

Mél de l'école ou de l'établissement : Ce.0860029p@ac-poitiers.fr

Adresse du site de l'école ou de l'établissement : <http://www.raoul-mortier.fr/>

Coordonnées du coordonnateur de projet : Isabelle HERAULT (05.49.83.06.26 – isabelle.herault@ac-poitiers.fr)

Classe(s) concernée(s) ou niveau(x) concerné(s) : 3DP6, CAP, BEP, bac pro, CIPPA

Discipline(s) concernée(s) : toutes les disciplines

Durée prévue de l'expérimentation : 5 ans

Expérimentation d'impulsion nationale, académique ou d'initiative locale

(entourer la réponse choisie)

Sélectionner les éléments-clés : ne garder que les éléments choisis et renseigner la dernière colonne sous forme de liste succincte.

STRUCTURES	CHAMP DE LA LOI	THEMATIQUES	TYPES DE DÉROGATION	ASPECTS NOVATEURS
Lycée professionnel	L'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement L'enseignement des disciplines L'interdisciplinarité	Prévention de l'illettrisme	Aucune	- action dans l'établissement - démarche pédagogique liée à l'apprentissage tardif du lire et écrire - participation des enseignants de toutes disciplines

Premier bilan de l'expérimentation

Date de la validation par l'autorité académique : 23/01/07

1/ la mise en œuvre de l'expérimentation :

- **les objectifs** : intégrer une équipe d'enseignants dans l'action en face à face pédagogique
- **la description de la démarche** : formation des enseignants aux méthodes pratiquées dans l'atelier, réunions de présentation et de concertation, échanges de pratiques
- **les indicateurs choisis** : nombre de professeurs engagés dans l'action, nombre de professeurs qui se sont formés et/ou qui veulent le faire, échanges/retours des enseignants sur les élèves concernés, résultats scolaires (obtention de diplôme)
- **les partenariats éventuels** : échanges de pratiques avec deux établissements du département (LP le Dolmen et LP Réaumur)

2/ les effets attendus (et inattendus...) chez les élèves et l'impact dans l'établissement : chez les élèves : confiance en soi, maîtrise des savoirs de base, résultats scolaires en progression et obtention de diplôme.

Impact dans l'établissement : reconnaissance de l'action par la communauté éducative et évolution dans la gestion des difficultés des élèves.

3/ les éléments facilitateurs et les freins :

Les leviers : un coordonnateur, une équipe stable ;

Les freins : absence de décharge horaire, absence de formation externe

4/ le rôle éventuel d'une instance pédagogique dans le projet d'établissement (commission permanente, conseil pédagogique, conseils d'enseignement ...) : Aucun rôle cette année, en réflexion pour l'année prochaine

5/ les modalités d'évaluation interne : modalités communes de repérage et positionnement ; entrée de l'action dans le projet d'établissement

6/ un premier bilan de l'action au vu des indicateurs choisis : L'intégration des enseignants dans l'action se fait très progressivement : un grand nombre d'entre eux (enseignement général et professionnel) s'implique dans le dispositif, en ce qui concerne le repérage des élèves en difficultés dans leur classe. 7 d'entre eux ont déjà observé ou bien participé à des positionnements, c'est-à-dire aux entretiens de départ, à l'évaluation diagnostique et au compte-rendu fait à l'élève. Aucun d'entre eux n'a effectué de face à face pédagogique, 4 ont participé à une séquence avec un autre formateur. Le transfert de la démarche commence à se faire dans certains groupes classe.

7/ la poursuite ou la réorientation de l'expérimentation : Deux axes sont à travailler : améliorer notre communication à l'interne (réunions plus fréquentes, fiches de retour ...) ; montrer aux collègues désireux de s'investir qu'ils doivent dépasser leurs appréhensions.

8/ autre remarque : Suivi institutionnel nécessaire pour la progression de l'action.